SYNDICAT DES AVOCAT·ES DE FRANCE

COLLOQUE SOCIAL







LE TRAVAIL DES ÉTRANGER·E·S EN SITUATION PRÉCAIRE

UNE ZONE DE DROITS À EXERCER

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026
Commission sociale du SAF

MUSÉE SOCIAL
5 rue Las Cases, 75007 Paris

Inscription préalable en ligne indispensable : *www.lesaf.org*

Clôture des inscriptions le 03 décembre 2026 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocat·es de France
34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr
www.lesaf.org

COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

Le travail des étranger·es en situation précaire : une zone de droits à exercer

PROGRAMME

8h30-9h00 : **Accueil café**

9h00-9h15 : Accueil Président du SAF **Stéphane MAUGENDRE** et Responsable de la commission sociale **Léa TALRICH**

MATIN :

Modératrice : Sophie HUMBERT – Avocate au Barreau de Paris

9h15-9h45 : Le droit du travail français applicable à toutes et tous, avec ou sans papiers
Sources et contours du principe de non-discrimination.
Cyril WOLMARK, Professeur à l'Université Paris Nanterre, Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles

9h45-10h30 : Travailler pour avoir un titre, avoir un titre pour pouvoir travailler : le paradoxe de l'emploi des sans-papiers en France
Du besoin économique des entreprises de la main-d'œuvre étrangère précaire à l'illusion du coût social des travailleur·euse·s étranger·e·s.
Daniel VERON, Maître de conférences en sociologie à l'Université de Caen, membre du laboratoire Espaces et sociétés (ESO), et associé au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET, Cnam) ainsi qu'à l'Institut Convergences Migrations
Violaine CARRERE, représentante du GISTI

10h30-11h00 : **Débat avec la salle**

11h00-11h15 : **Pause**

Modératrice : Pauline LEBOURGEOIS – Avocate au Barreau de Toulouse

11h15-12h00 : La précarité sociale, économique et administrative, une particularité à prendre en compte dans le contentieux
Gérard DELAHAYE, membre du Collectif migrants de la CGT confédérale,
Auriane MOURET, avocate au Barreau de Paris
Description des situations concrètes des sans-papiers en termes d'accès au logement, aux soins, à un compte bancaire, aux NTIC, etc., du racisme institutionnel, et de l'impact de cette précarité sur la santé mentale, pour une prise en considération de ces situations dans les procédures prud'homales.

12h00-12h30 : **Débat avec la salle**

12h30-14h00 : **Pause déjeuner**

APRÈS-MIDI :

Spécificités judiciaires des travailleur·euse·s étranger·e·s et réparation des préjudices
Avec **Nadine TETRON**, Inspectrice du travail, **Thomas HOUDUSSE**, Sud Travail et Affaires Sociales, et **Marie DELRIEU,** Avocate au Barreau de Paris

Modératrice Mouna BENYOUCEF - Avocate au Barreau de Seine Saint Denis

14h00-14h30 : L'existence de la relation salariale non déclarée
Droits et titres, preuve, lois spéciales, travail dissimulé et méthodes de reconstitution judiciaire.
Léa TALRICH, Avocate au Barreau de Marseille

14h30-15h00 : **Débat avec la salle**

15h00-15h30 : Identifier les responsables
Mobiliser le prêt illicite de main-d'œuvre et identifier les mécanismes de sous-traitance.
François BRUNEL, Avocat au Barreau de Bayonne

15h30-16h00 : **Débat avec la salle**

16h00-16h30 : **Pause**

16h30-17h00 : Les outils indemnitaires civils et pénaux
Entre atteinte à la dignité et harcèlement, entre discrimination et traite des êtres humains.
Aline CHANU, Avocate au Barreau de Paris

17h00-17h30 : **Débat avec la salle**

Le travail des étranger·es en situation précaire : une zone de droits à exercer

SAMEDI 05 DÉCEMBRE 2026

TARIFS

- ☐ Avocat·e adhérent·e SAF : 150€ TTC
- ☐ Avocat·e non adhérent·e SAF et autre public : 200€ TTC
- ☐ Conseillers Prud'hommes, enseignants, inspecteurs de travail et représentants syndicaux : 90€ TTC
- ☐ Syndicalistes non-conseillers Prud'hommes : gratuit sur inscription préalable
- ☐ Élève-avocat·e, étudiant·e : entrée libre dans la limite des places disponibles

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.
Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.
Public visé et prérequis toute personne intéressée par le droit social : magistrat·es, avocat·es, syndicalistes ; aucun prérequis.
Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.
Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis
Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation
Modalités pédagogiques : Formation en présentiel.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.
Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocat·es (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018
SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures
Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !
Participation en présence : Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.
Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.
Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées..